



## Armée; compatibilité entre formations civiles et militaires; dates des examens de maturité: décision

### Considérations du Secrétariat général

- 1 Dans le cadre de la planification de l'armée et étant donné que le fractionnement des formations militaires prévu par le projet Armée 21 ne s'est pas avéré efficace, l'Etat-major de conduite de l'armée a discuté durant plusieurs mois avec un groupe de représentants civils de nouvelles solutions à même d'améliorer la compatibilité des formations civiles et militaires. Il s'agit en particulier du chevauchement entre l'école de recrues et le début des cours dans les hautes écoles. La CDIP et les conférences des recteurs des hautes écoles (CRUS, KFH) et des écoles supérieures (C-ES) ont été associées très tôt aux discussions.
- 2 Outre les colloques d'experts de l'armée, auxquels la CDIP, la CRUS, la KFH et la Conférence ES ont toujours été invitées, de nombreux entretiens ont eu lieu aux niveaux administratif et politique.
- 3 Le rapport du groupe de travail Compatibilité des formations civiles et militaires, composé de représentants des hautes écoles et du Secrétariat général de la CDIP, a été présenté à l'Assemblée plénière le 21 juin 2012. L'Assemblée n'a pas accepté la conclusion du rapport selon laquelle il est pratiquement impossible d'éviter d'intercaler une année de transition dans le parcours de formation des jeunes gens. Elle a donc décidé que le Comité de la CDIP, au sein duquel les présidences de la CUS et du Conseil suisse des HES sont représentées, devait reprendre la discussion lors de sa séance du 6 septembre 2012. Le Comité a à son tour soumis le dossier à l'Assemblée plénière de la CDIP des 25 et 26 octobre 2012. Lors de cette séance, en présence du conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du DDPS, il a été réaffirmé qu'un deuxième *round* de discussions entre la CDIP et l'Armée devait avoir lieu afin de chercher des solutions.
- 4 Ces discussions ont eu lieu le 24 janvier 2013. L'Armée était représentée par le commandant de corps André Blattmann, chef de l'Armée, et par le commandant des forces terrestres, le cdt Dominique Andrey. Du côté civil ont participé la présidente de la CDIP, la présidente du Conseil suisse des hautes écoles spécialisées, le président de la CUS et le secrétaire général de la CDIP. Les représentants de la CDIP et de la CUS ont soutenu l'idée qu'il était impératif d'examiner la possibilité de déplacer les dates des examens de maturité de manière à avancer le début de l'école de recrues et à réduire le chevauchement entre la fin de l'école de recrues et le début des études.
- 5 Afin d'améliorer la situation pour les étudiants, il faut qu'un accord soit conclu entre l'Armée et les conférences des recteurs des hautes écoles, accord qui prévoit que les hautes écoles ne pénalisent pas les étudiants pour les trois semaines passées à l'armée au début de leurs études, tandis que l'Armée accordera, durant ces trois semaines, cinq jours de permission aux étudiants afin qu'ils règlent les affaires les plus importantes auprès de leur haute école.
- 6 Du point de vue du commandement de l'armée, l'avancement des derniers examens de maturité à la semaine 25 serait très utile. L'école de recrues pourrait ainsi commencer à la semaine 26 et durer jusqu'à la semaine 43 comprise. Le début des études intervenant à la semaine 38, il reste six semaines de chevauchement. Trois de ces semaines feraient l'objet de l'accord avec les hautes écoles décrit ci-dessus. Quant au temps restant, il serait « offert » aux étudiants s'engageant à devenir cadres dans l'armée, qui seraient libérés trois semaines avant leurs camarades de l'école de recrues. Grâce

à cette solution, qui ne s'appliquerait qu'à eux, ils bénéficieraient d'une meilleure compatibilité entre formation civile et militaire.

- 7 Les examens de fin d'apprentissage se terminent en règle générale au plus tard la semaine 25. Il s'est déjà produit de temps à autre que les examens pratiques restant parfois (rarement) à réaliser à une date ultérieure touchent légèrement l'instruction militaire. Dans de tels cas, les commandants d'école ont toujours accordé un congé aux recrues concernées pour leurs examens. Et il n'y a pas de raison que cela change. Même si le commencement de l'instruction militaire à la semaine 26 fait que cela concernera davantage de cantons, il ne sera donc pas nécessaire de modifier l'organisation des services d'instruction de l'armée (ch. 18, al. 3, règlement 51.024), et les congés continueront à être accordés.
- 8 Lors de sa séance des 2 et 3 mai 2013, le Comité a discuté du projet de décision et l'a approuvé à l'attention de l'Assemblée plénière.
- 9 La CDIP et l'Armée règlent ensemble la question de la communication de cette décision au public.

#### **Décision de l'Assemblée plénière**

- 1 Les cantons sont invités à étudier la possibilité de fixer les examens de maturité et de fin d'apprentissage de manière à ce que les jeunes gens concernés puissent les terminer au plus tard à la fin de la semaine 25.
- 2 Il leur est suggéré d'appliquer le calendrier modifié à partir de 2016.
- 3 Ils sont priés de communiquer les modifications de leur calendrier au Secrétariat général.

Berne, le 20 juin 2013

#### **Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Hans Ambühl  
Secrétaire général

Notification:

- Membres de la Conférence
- Brigadier Sergio Stoller, Etat-major de l'armée

Publication sur le site Web de la CDIP

250/29/2013 ML/fpf